

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 49
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 28 septembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 23 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS :EDOUARD BOS ; MICHEL JORCIN

POUVOIRS :MICHEL JORCIN A STEPHANE GIRARD

M

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Gîte touristique : règlement situation n°8 (DGD) à l'architecte Yves DESVERCHERE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la situation n°8, décompte global et définitif (DGD) de la mission de maîtrise d'œuvre de l'architecte Yves DESVERCHERE. Compte-tenu des modifications introduites par l'avenant approuvé dans la délibération n°47 de ce jour, le montant total de cette situation s'élève à 135,80 € HT.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

à XX votes pour et XX votes contre / à l'unanimité,

approuve la situation n°8 pour un montant total de 135,80 € HT,

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

